



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2023-157 : **AVIS DELIBERE SUR LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE ROCHE MASSIVE ET SES INSTALLATIONS ANNEXES PAR LA SOCIETE SEMONSAT FILS AU LIEU-DIT "FERME DE ROUZAT" SUR LA COMMUNE DE GANNAT (03)**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a été saisie le 20 avril 2023, par les autorités compétentes pour délivrer l'autorisation du projet, pour avis au titre de l'autorité environnementale.

Conformément aux dispositions du II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, l'avis doit être fourni dans le délai de deux mois.

Conformément aux dispositions du même code, les services de la préfecture de l'Allier, au titre de ses attributions dans le domaine de l'environnement, et l'agence régionale de santé ont été consultés par le service instructeur qui a transmis leurs contributions en dates respectivement du 5 et 6 janvier 2023.

Le projet, porté par la société SARL Semonsat Fils Carrières et Travaux publics, se situe sur la commune de Gannat au lieu-dit « Ferme de Rouzat ». La carrière de granite dont les matériaux sont destinés à un usage en travaux publics ou en roche ornementale, est arrivée en fin d'autorisation d'exploitation en 2020. Cette dernière a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par arrêté préfectoral complémentaire. Le projet prévoit la poursuite de l'exploitation de la carrière de roches massives sur et en continuité de l'ancien site, sur une nouvelle période de 30 ans. La surface faisant l'objet de l'autorisation sera de 7,10 hectares. Le site poursuivra l'activité d'admission et de stockage de déchets inertes extérieurs et accueillera au total 250 000 m<sup>3</sup> de déchets inertes. L'installation de stockage de déchets inertes sera étendue à 2 ha, au lieu de 40 000 m<sup>3</sup> de déchets stockés sur 0,6 ha actuellement.

Après analyse du projet, il ressort que l'étude d'impact n'est pas suffisamment détaillée concernant le projet d'extension, notamment sur le volet enjeux de protection du cadre de vie des riverains et celui de la protection des milieux naturels.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, 28 voix pour, 1 voix contre, et 9 abstentions, d'émettre un avis favorable à la continuité d'exploitation et un avis réservé sur le projet d'extension.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

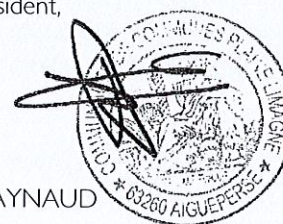
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19 décembre 2023

Le président,

Le président,



Claude RAYNAUD

